



Distr. générale
16 janvier 2019

Français
Original : anglais



**Assemblée des Nations Unies pour
l'environnement du Programme des
Nations Unies pour l'environnement**

**Assemblée des Nations Unies pour l'environnement
du Programme des Nations Unies pour l'environnement**

Quatrième session

Nairobi, 11–15 mars 2019

Point 6 de l'ordre du jour provisoire*

**Programme de travail et budget, et autres questions
administratives et budgétaires**

**Progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/4
sur l'environnement et la santé**

Rapport de la Directrice exécutive

Résumé

Dans sa résolution 3/4 sur l'environnement et la santé, l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement du Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) a prié le Directeur exécutif du PNUE, en collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé, les organismes compétents des Nations Unies et les parties prenantes, y compris le secteur privé, et sous réserve de la disponibilité de ressources, de poursuivre les activités actuellement menées pour aider les pays, à leur demande, à élaborer des politiques et des mesures intégrées en matière d'environnement et de santé, et de mettre au point des méthodes, des outils et des directives visant à promouvoir l'évaluation intégrée des risques pour l'environnement et la santé, en s'appuyant sur les travaux existants dans ce domaine. Elle a également engagé les États membres et les parties prenantes à continuer de participer, s'il y a lieu, aux travaux des mécanismes intergouvernementaux régionaux de protection de la santé et de l'environnement relatifs aux liens entre environnement et santé afin de donner un élan décisif à la réalisation des objectifs de développement durable. Le présent rapport fait le point des progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/4, comme prévu au paragraphe 41 de ladite résolution.

* UNEP/EA.4/1/Rev.1.

I. Progrès accomplis dans l'application de la résolution 3/4

1. Le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE), dans le cadre du mandat que lui a confié l'Assemblée des Nations Unies pour l'environnement dans sa résolution 3/4, a promu et mis en œuvre toute une série de mesures dont les éléments essentiels sont décrits dans les paragraphes ci-après.

A. Méthodologies et outils

2. Dans le cadre du projet du Fonds pour l'environnement mondial relatif à la mise en place d'un observatoire intégré de la santé et de l'environnement (ChemObs) aux fins de la gestion rationnelle des produits chimiques dans neuf pays d'Afrique (Éthiopie, Gabon, Kenya, Madagascar, Mali, République-Unie de Tanzanie, Sénégal, Zambie et Zimbabwe), une réunion du Comité scientifique et technique concernant les orientations ChemObs s'est tenue à Dakar du 27 au 29 mars 2018 dans le but de parvenir à un accord sur les modalités et les mesures concrètes pour concevoir et mettre en place l'ensemble des outils décisionnels nécessaires à une gestion rationnelle des produits chimiques en Afrique. Les participants à la réunion ont souligné la nécessité de mettre en place un système de collecte et de gestion des données établissant des liens pour l'échange d'informations et de connaissances entre les organismes publics et les entités compétentes dans le domaine de la gestion des produits chimiques, et de faciliter le respect des obligations des entités concernées en matière de communication des données et de statistiques. Un système pleinement opérationnel de collecte et de gestion des données sera mis à la disposition des pays d'ici fin 2019 à des fins d'expérimentation et de validation.

B. Mécanismes régionaux de protection de la santé et de l'environnement

3. La troisième Conférence interministérielle sur la santé et l'environnement en Afrique, qui a été organisée conjointement par l'Organisation mondiale de la Santé (OMS) et le PNUE et accueillie par le Gouvernement gabonais, s'est tenue à Libreville du 6 au 9 novembre 2018, dix ans après la signature par les dirigeants africains de la Déclaration de Libreville sur la santé et l'environnement en Afrique. Le principal objectif de la réunion était d'évaluer les progrès accomplis au cours de la décennie précédente et de recenser les principaux acquis. Au total, 550 participants ont assisté à la Conférence, dont 38 ministres et vice-ministres de la santé ou de l'environnement, et des chefs de délégation, des ministres des finances, des experts, des représentants de communautés économiques régionales et d'autres groupes sous-régionaux et organisations internationales, ainsi que des représentants du secteur privé. Les ministres ont adopté un plan d'action stratégique décennal visant à étendre les interventions en matière de santé et d'environnement à des fins de prévention primaire dans le domaine de la santé publique et de préservation de l'intégrité des écosystèmes. La Conférence et les textes issus de cette dernière représentent la première réponse continentale à l'engagement mondial pour une « planète sans pollution » pris à la troisième session de l'Assemblée pour l'environnement. Des vues et des recommandations sur la mise en œuvre efficace du plan d'action stratégique décennal devraient être exprimées à la quatrième session de l'Assemblée pour l'environnement.

C. Effets des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé

4. Au paragraphe 13 de sa résolution 3/4, l'Assemblée pour l'environnement a invité les États membres à faire prendre davantage conscience des risques que pose, pour la santé humaine, animale et environnementale, l'utilisation indue d'engrais et de pesticides et à promouvoir des mesures pour y faire face. Au paragraphe 16 de la même résolution, elle a prié le Directeur exécutif, en collaboration avec l'OMS, l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO) et d'autres organisations compétentes, de lui présenter, d'ici à sa cinquième session, un rapport sur les effets des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé et sur les moyens de minimiser ces effets, compte tenu du manque de données à ce sujet. Une première réunion consultative en vue de l'élaboration du rapport a été organisée par le PNUE en octobre 2018, en marge de la Réunion conjointe FAO/OMS sur la gestion des pesticides. Y ont participé des représentants de pays de différentes régions, les groupes d'experts de la FAO et de l'OMS sur la gestion des pesticides, et des spécialistes des engrais provenant, entre autres, d'organisations intergouvernementales et non gouvernementales et du secteur privé. Les principaux résultats de la réunion consultative comprenaient des décisions sur le contenu, les sources d'information clés, les principaux auteurs, et le processus d'élaboration du rapport.

D. Climat

5. Dans la Déclaration ministérielle sur la santé, l'environnement et les changements climatiques adoptée à la vingt-deuxième session de la Conférence des Parties à la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, les ministres et représentants de haut niveau ont salué les efforts déployés par l'OMS, le PNUE, l'Organisation météorologique mondiale (OMM) et le secrétariat de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques, conjointement avec le Gouvernement marocain, pour lancer une initiative mondiale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques en vue de favoriser une meilleure gestion des risques environnementaux et climatiques pesant sur la santé et de promouvoir un développement sobre en carbone, résilient aux changements climatiques, durable et inclusif visant à garantir la bonne santé et le bien-être. Ils ont également appelé l'OMS, le PNUE, l'OMM et le secrétariat de la Convention à œuvrer avec les pays et d'autres entités, parties prenantes concernées et parties intéressées à recenser et recommander les mécanismes les plus efficaces pour atteindre ce but. En conséquence, une coalition mondiale sur la santé, l'environnement et les changements climatiques a été lancée par l'OMS, le PNUE et l'OMM à la soixante et onzième Assemblée mondiale de la Santé, qui s'est tenue en mai 2018. La coalition a commencé à élaborer un plan conjoint sur la qualité de l'air en collaboration avec la Coalition pour le climat et l'air pur visant à réduire les polluants à courte durée de vie ayant un effet sur le climat. Une réunion de coordination initiale de la coalition s'est tenue le 29 octobre 2018 en marge de la première Conférence mondiale sur la pollution atmosphérique et la santé. À l'occasion de cette réunion, les programmes, les priorités et les activités au niveau régional des acteurs clés en matière de santé, d'environnement et de changements climatiques ont été présentés et des domaines pouvant se prêter à une collaboration ont été examinés.

E. Biodiversité

6. Au paragraphe 28 de sa résolution 3/4, l'Assemblée pour l'environnement a engagé les États membres et le Directeur exécutif du PNUE, agissant en coopération avec toutes les parties prenantes concernées, à faire mieux connaître les effets néfastes des polluants chimiques sur la faune et la flore sauvages, y compris les risques associés aux produits agrochimiques et aux médicaments pour animaux, ainsi que les dangers pour l'environnement liés aux munitions au plomb. Au paragraphe 16 de la même résolution, elle a demandé l'élaboration d'un rapport sur les effets des pesticides et des engrais sur l'environnement et la santé et sur les moyens de minimiser ces effets.

F. Résistance aux antimicrobiens

7. Au paragraphe 34 de la résolution 3/4 précitée, le Directeur exécutif du PNUE a été prié d'établir d'ici à la cinquième session de l'Assemblée pour l'environnement, en collaboration avec l'OMS, la FAO, l'Organisation mondiale de la santé animale (OIE), le Programme interorganisations pour la gestion rationnelle des produits chimiques, l'Approche stratégique de la gestion internationale des produits chimiques et le Groupe de coordination interorganisations sur la résistance aux antimicrobiens, un rapport sur les impacts environnementaux de la résistance aux antimicrobiens et sur les causes du développement et de la généralisation de cette résistance dans l'environnement, y compris les lacunes qui empêchent d'en comprendre les impacts et les causes. Un document de cadrage initial a été demandé afin d'obtenir des données et de déterminer si la présence accrue d'antimicrobiens dans l'environnement augmente de manière significative le risque de résistance à ces derniers. Le document de cadrage aidera à élaborer le rapport final, qui sera présenté à l'Assemblée pour l'environnement à sa cinquième session. En coopération avec les organisations compétentes, une réunion d'un noyau d'experts est prévue en avril 2019 pour déterminer plus précisément la portée et le contenu du rapport. En collaboration avec les organismes compétents des Nations Unies et d'autres parties prenantes clés concernées par la résistance aux antimicrobiens, un groupe restreint d'experts sera mis en place pour orienter l'élaboration du rapport.

8. En outre, le PNUE a rejoint le Groupe de coordination interorganisations sur la résistance aux antimicrobiens mis en place par l'Assemblée générale des Nations Unies en 2016, qui a été chargé de donner des indications pratiques quant aux approches à suivre pour que l'action mondiale menée pour lutter contre la résistance aux agents antimicrobiens soit efficace et durable. Participant activement aux travaux du groupe depuis mai 2018, le PNUE a fourni des informations sur les aspects environnementaux de la résistance aux antimicrobiens, qui figureront dans un rapport d'orientation devant être transmis au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies en 2019.

9. Dans un mémorandum d'accord signé en mai 2018, la FAO, l'OMS et l'OIE ont convenu de renforcer leur partenariat de longue date en concentrant leurs efforts sur la lutte contre la résistance aux antimicrobiens et d'intensifier leur action commune contre les menaces sanitaires découlant des interactions entre les êtres humains, les animaux et l'environnement. Le PNUE travaille

en collaboration avec la FAO, l'OMS et l'OIE à la mise en place de systèmes mondiaux de surveillance de la résistance aux antimicrobiens et de l'utilisation d'antimicrobiens, d'un programme mondial de gestion des antimicrobiens et d'un cadre de surveillance et d'évaluation pour le plan d'action mondial. Un plan de travail conjoint sur la résistance aux antimicrobiens a été établi pour 2019 et 2020.

G. Consommation et production durables

10. Le PNUE, en collaboration avec l'OMS et la Coalition pour le climat et l'air pur, a lancé le BreatheLife Challenge en mai 2018, appelant les citoyens du monde entier et les partenaires du secteur privé à réduire leur contribution à la pollution atmosphérique en s'engageant à marcher, rouler à vélo ou prendre les transports publics sur au moins 26 miles au cours du mois de mai 2018. Les citoyens ont pu utiliser des outils mis à disposition sur le site Web BreatheLife, afin de relever le défi et de le partager sur différents réseaux sociaux ou de nouer le dialogue avec le PNUE et l'OMS pour obtenir de plus amples informations.

H. Ressources pour l'application de la résolution et mobilisation de ressources

11. Au nombre des affectations de ressources pour la mise en œuvre de la résolution 3/4 figurait la nomination d'un coordonnateur en matière d'environnement et de santé chargé d'assurer la coordination générale des activités liées à la résolution.

12. Des montants de 2 334 284 dollars provenant du Fonds pour l'environnement et de 170 409 dollars provenant du budget ordinaire ont été alloués au financement de postes pour appuyer la mise en œuvre de la résolution. La France, la Norvège et la Suède ont également versé environ 630 000 dollars pour les activités menées en application de la résolution.

II. Recommandations et mesures proposées

13. Afin d'accélérer les mesures de réduction de la pollution mondiale et des risques connexes pour la santé humaine et l'environnement axées sur la réalisation d'une planète sans pollution, il est nécessaire de renforcer davantage les capacités des pays et des parties prenantes par la fourniture de connaissances, de capacités et d'outils se rapportant aux liens entre environnement et santé.

14. L'échange interrégional d'informations sur les expériences et les meilleures pratiques est essentiel pour renforcer la gouvernance environnementale autour des liens entre environnement et santé et améliorer ainsi les mesures prises aux niveaux régional et national dans le cadre de mécanismes de protection de la santé et de l'environnement.

15. Les actions menées concernant le programme en matière d'environnement et de santé doivent être intensifiées par la promotion de mesures coordonnées, synergiques et efficaces de lutte contre la pollution. À cette fin, comme demandé par l'Assemblée pour l'environnement dans sa déclaration ministérielle intitulée « Vers une planète sans pollution » (UNEP/EA.3/HLS.1) adoptée à sa troisième session, le cadre d'un plan de mise en œuvre pour s'acheminer vers une planète sans pollution sera présenté pour examen à la quatrième session de l'Assemblée.